



# Charte d'engagement d'HEXAFAB

## Préambule

Le DD est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il conjugue à la fois l'équité sociale, le respect de l'environnement et l'efficacité économique avec une volonté permanente de dialogue avec l'ensemble des interlocuteurs de l'entreprise (la gouvernance).

Cette charte matérialise l'engagement volontaire de CDP KERLYS dans le développement durable.

L'entreprise s'engage ainsi à progresser de façon continue, en évaluant simultanément l'impact de son activité et de ses décisions au regard de chacun des quatre domaines qui définissent le développement durable :

- La préservation de l'environnement**
- L'équité sociale**
- L'efficacité économique**
- La gouvernance et l'implication dans le territoire**

## Notre amélioration continue en faveur du développement durable

### Préservation de l'environnement

L'entreprise s'engage à agir en faveur de la préservation de l'environnement, en termes de diminution des sources diverses de pollutions, de diminution des consommations de ressources naturelles (matières, eau, énergie) dans ses processus de fabrication et de distribution.

Elle intègre le respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles comme un facteur d'innovation et de compétitivité :

- ✓ en développant des produits propres, en intégrant l'environnement dans le management de l'entreprise selon les normes environnementales de certification (écolabels français et européens)
- ✓ en veillant à un traitement efficace et/ou naturel des effluents
- ✓ en s'approvisionnant auprès de fournisseurs engagés dans une démarche de développement durable (achats responsables)
- ✓ en favorisant l'emploi d'emballages légers et/ou réutilisables et recyclables

L'engagement de l'entreprise se traduit dans ses pratiques de gestion interne, notamment en termes d'éco-responsabilité :

- ✓ en évaluant l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement
- ✓ en établissant des plans de diminution de la consommation de fournitures et consommables, d'électricité et d'eau
- ✓ en diminuant le volume et en instituant un tri systématique des déchets
- ✓ en optimisant les transports routiers par une réflexion sur les volumes des produits et déchets

### Equité sociale

L'entreprise contribue à l'équité sociale. Elle s'engage à agir en faveur du bien être, de la santé et de la sécurité des collaborateurs, à faciliter leur intégration, leur implication dans la vie de l'entreprise, à développer leurs compétences et favoriser leur employabilité. L'esprit de solidarité, la volonté de coopérer est ainsi encouragée au sein de l'entreprise et auprès des partenaires de l'entreprise.

L'entreprise met en avant dans sa politique sociale les principes de diversité et d'égalité professionnelle :

- ✓ en développant l'insertion de personnes en difficulté (social, handicap, ...) et les moyens associés appropriés (lutte contre l'illettrisme...)
- ✓ en développant les principes de l'égalité professionnelle et de la mixité (accès à la formation, aux postes à responsabilité, partage des temps de vie, égalité salariale...)

L'entreprise investit dans la gestion des parcours professionnels, par une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences :

- ✓ en valorisant et en développant les compétences personnelles et professionnelles des salariés, par la formation et/ou l'aide à la Validation d'Acquis et d'Expérience (VAE)
- ✓ en encourageant les salariés à suivre des formations qualifiantes
- ✓ en anticipant les changements organisationnels ou technologiques de l'entreprise
- ✓ en contribuant à la formation des jeunes : stages rémunérés, apprentissage

L'entreprise agit en faveur de la protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail :

- ✓ en veillant à l'application systématique des normes et règles de sécurité, notamment par la sensibilisation de son personnel
- ✓ en mettant en place des moyens de prévention et une réflexion sur les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles), en proposant des services médicaux





#### L'entreprise agit pour promouvoir le bien-être au travail :

- ✓ en développant une politique respectueuse des conditions de travail des salariés
- ✓ en apportant régulièrement de l'information sur la vie de l'entreprise
- ✓ en développant la responsabilisation et l'autonomie du personnel

## Efficacité économique

Le DD se traduit pour l'entreprise par une nouvelle croissance inventive, rentable et citoyenne. Le DD permet une démarche globale efficace et pérenne pour les entreprises par :

- ✓ un management organisé et anticipatif
- ✓ une crédibilité auprès des clients et une réponse à leurs attentes
- ✓ un accroissement du potentiel d'innovation
- ✓ une différenciation sur les marchés...

Pour cela les actions suivantes sont possibles et améliorent sa chaîne de valeurs :

#### L'entreprise adapte sa politique marketing aux exigences développement durable du marché :

- ✓ En recourant à l'éco conception pour les nouveaux produits
- ✓ Par la veille économique et technique sur ses marchés et ses produits
- ✓ En développant la labellisation des produits et services
- ✓ En exigeant un haut niveau de qualité des produits
- ✓ En menant une réflexion globale sur les types et modes d'emballages
- ✓ En communiquant sur la valeur ajoutée développement durable des produits

#### L'entreprise mène une politique d'achat durable et vise à :

- ✓ Limiter et respecter les délais de paiement des fournisseurs et sous-traitants
- ✓ Optimiser les transports de marchandises
- ✓ Acheter des éco-produits

#### L'entreprise améliore ses process et s'efforce de :

- ✓ Rechercher l'éco-efficience : réduction des volumes d'eau, de matières premières utilisées, maîtrise des dépenses d'énergie
- ✓ Mettre en place des indicateurs de performance
- ✓ Éliminer les causes de non-qualité
- ✓ Anticiper la réglementation

#### L'entreprise assure un service après-vente réactif et disponible :

- ✓ En traitant les réclamations clients
- ✓ En réduisant les retours clients
- ✓ En mettant en place des indicateurs de satisfaction des clients

## Gouvernance et intégration territoriale

L'entreprise s'engage à développer l'implication et la concertation avec ses parties prenantes et intéressées, afin de mieux connaître leurs attentes et propositions. Elle favorise leur contribution au projet de l'entreprise et la transparence sur ses pratiques.

L'engagement de l'entreprise est développé et partagé avec les acteurs en interne, ses fournisseurs et sous-traitants ; il est décliné au travers de son management. Pour ce faire, l'entreprise s'emploie à développer l'implication de chacun dans la stratégie c'est à dire :

- ✓ Mettre en place des procédures de gestion de projet
- ✓ Mener des actions internes d'information et de sensibilisation

#### L'entreprise développe des liens avec les parties prenantes de son territoire et informe sur ses métiers et pratiques :

- ✓ avec le monde de l'enseignement : partager et diffuser ses savoirs et savoir-faire au sein des écoles, établissements de l'enseignement secondaire, universités
- ✓ Avec la presse : témoigner en toute transparence de la vie et des projets de l'entreprise

Enfin, KERLYS participe à la diffusion des bonnes pratiques en matière de développement durable en agissant auprès de ses fournisseurs et en communiquant plus largement sur les outils, méthodes et objectifs définis en ce sens, en mettant en place des moyens de prévention et une réflexion sur les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles)

Le Gérant: Gérald FOURNET